



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Limousin

Question écrite n° 6668

### Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que la région du Limousin est la seule à ne pas disposer, à l'heure actuelle, d'une formation permettant d'ouvrir directement la voie au diplôme d'expert-comptable, par la mise en place d'une maîtrise des sciences techniques comptables et financières. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de faire procéder à un examen de cette situation et de permettre ainsi à l'université de Limoges de dispenser une telle formation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la campagne ouverte en vue de l'année universitaire 1989-1990, l'université de Limoges a déposé un dossier de demande d'habilitation à délivrer une maîtrise de sciences et techniques spécialité comptable et financière. Cette demande a reçu un avis favorable ; l'université pourra donc mettre en place les enseignements correspondants à cette formation dès la prochaine rentrée universitaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodet Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6668

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3587